



Association loi 1901 / N° Préfecture : 2007-09295

N° Siren : 497 860 890

direction@tandem38.fr



CSAPA

☎ 04 74 93 15 64

cds@sitoni.fr



Equipe Mobile Santé Précarité

EMSP

☎ 04 74 93 15 64

responsable@tremplinbj.fr



ACT

☎ / 📠 04 74 28 39 08

responsable@maion38.fr

L'association **TANDEM** recherche
MÉDECIN(S) COLLABORATEUR(S)

pour intervenir dans un ou plusieurs de ses établissements médico-sociaux

- 1) **Le CSAPA SITONI**, centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie situé sur Bourgoin-Jallieu, Pont de Chérucy, Montalieu et Morestel.

L'équipe pluri disciplinaire composée d'une cheffe de service, de 5 médecins, de 4 psychologues, d'une infirmière, de trois éducateurs spécialisés, d'un assistant social, de deux chargées d'accueil permet d'apporter une réponse globale et adaptée aux personnes confrontées à des problèmes d'addictions.

Dans ce dispositif le médecin :

- ✚ Assure des consultations médicales
- ✚ Prescrit et assure le suivi des traitements de substitution
- ✚ Organise la prise en charge des usagers en collaboration avec les autres professionnels de l'équipe
- ✚ Participe aux réunions d'équipe.
- ✚ Participe aux supervisions

Le temps de travail total pour cette mission est de 2 jours ½ par semaine (0.50 ETP)

Il s'effectue sur Bourgoin-Jallieu, Montalieu et Morestel.

- 2) Les **ACT MAION**, établissement médicosocial qui propose 24 places d'appartements de coordination thérapeutique réparties sur les communes de Bourgoin-Jallieu et Vienne. Il s'agit d'un hébergement temporaire pour des personnes porteuses d'une maladie somatique chronique et en situation de précarité sociale.

Un accompagnement médico-social est mis en place par l'équipe pluridisciplinaire composée d'un chef de service, trois infirmières, une psychologue, trois éducateurs (trices) spécialisé (e) s et d'un médecin.

Dans ce dispositif le médecin :

- + Assure une mission de coordination médicale.
- + Apporte aux salariés l'expertise médicale, ainsi que les informations nécessaires à l'exercice de leur mission,
- + Met en place un réseau de relais thérapeutiques par un travail de coordination avec les médecins prescripteurs, les médecins hospitaliers, les médecins de ville,
- + Participe aux commissions d'admissions, aux réunions d'équipe et aux supervisions.
- + Rencontre régulièrement les résidents en entretien, au bureau ou à domicile,
- + Participe au programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP), autorisé par l'ARS

Le temps de travail total pour cette mission est de 1 jour ½ par semaine (0.30 ETP)

Il s'effectue à 20% sur Bourgoin-Jallieu et 10% sur Vienne.

- 3) **L'EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE TREMPLIN**, établissement médico-social qui permet d'aller à la rencontre des personnes en situation de grande précarité sur leurs lieux de vie quels qu'ils soient (squats, rue, CHRS). Le territoire d'intervention est le Nord-Isère.

L'équipe pluri disciplinaire composée d'une cheffe de service, de deux infirmières, de deux éducateurs spécialisés et d'un médecin permet d'apporter une réponse globale et adaptée aux personnes rencontrées et prises en charge.

Dans ce dispositif le médecin :

- + Assure une mission de coordination médicale.
- + Apporte aux salariés l'expertise médicale, ainsi que les informations nécessaires à l'exercice de leur mission,
- + Met en place un réseau de relais thérapeutiques par un travail de coordination avec les médecins prescripteurs, les médecins hospitaliers, les médecins de ville,
- + Participe aux réunions d'équipe et aux supervisions.
- + Prescrit si nécessaire des soins infirmiers qui seront dispensés par l'infirmier(e) de l'équipe
- + Peut proposer en fonction des situations une consultation médicale

Le temps de travail total pour cette mission est de 1 jour par semaine (0.20 ETP)

Il s'effectue sur Bourgoin-Jallieu.

Vous êtes médecin libéral et vous souhaitez travailler en équipe, vous pouvez vous libérer 1 journée ou plus par semaine, nous pouvons étudier ensemble les possibilités de collaboration.

Le temps de travail peut être modulable en fonction des possibilités respectives.

Vous pouvez être payé en honoraires ou être salarié de l'association.

Ou

Vous êtes médecin, intéressé par le travail d'équipe et vous recherchez un poste de salarié dans une institution :

nous pouvons vous proposer un contrat à durée indéterminée à temps plein.

Le salaire est calculé selon la grille de la convention collective 51.

Si vous êtes intéressé(e)s pour nous rejoindre ou si vous souhaitez plus de renseignements vous pouvez prendre contact avec

Sylvie Argoud Directrice au **04 74 93 15 64**, au **06 28 58 31 20** ou par mail

direction@tandem38.fr